

	Déclaration liminaire CGT Finances Publiques Comité Social d'Administration Local de la DGE – lundi 7 juillet 2025 en 2ème convocation
--	--

Monsieur le Président du CSAL,
Mesdames, Messieurs,

Le 17/06/2025 le CSAL de la DGE devait se tenir avec à son ordre du jour 9 sujets auxquels s'ajoutaient les questions diverses.

Nous, élus CGT, avons décidé de boycotter ce CSAL pour de nombreuses raisons que nous allons vous exposer.

Au préalable, le dénominateur commun aux différents motifs de notre boycott est le mécontentement. Un mécontentement que nous éprouvons en tant qu'élus mais aussi le mécontentement de nombreux agents que nous représentons et dont nous nous faisons les porte-paroles dans le cadre des instances.

La liste des sujets problématiques est longue.

D'abord, une très très mauvaise nouvelle pour les agents du Ministère est tombée au mois de mai au sujet de la Prestation Sociale complémentaire (PSC). Si l'accord signé en juin 2024 sur la PSC pouvait réellement faire espérer des avancées en la matière, le choix par Bercy de l'opérateur ALAN pour la santé est bien ce qui a pu être qualifié de séisme !

Pour rappel car il ne faut pas oublier les fondamentaux !

Notre Sécurité sociale, conquise au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, est financée par les cotisations sociales qui sont une partie du salaire, le salaire différé mis en commun pour les besoins de tous. **C'est pourquoi la CGT a toujours défendu le 100 % Sécu depuis sa création, à laquelle elle a activement participé au sein du Conseil National de la Résistance.**

Mais depuis 1946, les attaques visant à affaiblir la Sécu sont incessantes. Les traités Européens successifs (en dépit du vote négatif exprimé par les citoyens français en 2005) ont fait la part belle à la concurrence libre et non faussée, et l'offre des assurances complémentaires s'est multipliée. C'est tout un pan du secteur de la santé qui est désormais soumis au marché. Les remboursements se multiplient et le reste à charge pour les assurés explose...(et les projets en cours du gouvernement vont aggraver les choses).

Dans ce contexte, un accord sur la Protection sociale complémentaire (PSC) a été signé à Bercy en juin 2024. Ce régime deviendra obligatoire pour tous les agents au 1^{er} janvier 2026. À l'issue de l'appel d'offres initié par Bercy, les organisations syndicales ont été informées du choix de l'opérateur par le ministère le 22 mai 2025, qui a décidé d'écarter la mutuelle historique des agents, la MGEFI, pour lui préférer... une start-up ! Et pas n'importe laquelle : ALAN, entreprise privée à but lucratif et spéculatif, choisie unilatéralement pour assurer la couverture santé de plus de 134 000 agents actifs, 84 000 ayants droit et 156 000 retraités.

La Fédération CGT des Finances s'oppose fermement à ce choix inacceptable! Car ALAN qu'est-ce que c'est précisément ?

- 🕒 Une start-up sans point d'accueil physique pour les agents, l'intégralité des démarches se faisant en ligne.
- 🕒 Une gestion des données délocalisée, notamment en Tunisie, en contradiction avec les exigences de sécurité et de confidentialité.

- 🕒 Un recours massif à l'intelligence artificielle pour traiter les dossiers, au détriment de l'humain et de la qualité de service.
- 🕒 Un management déshumanisé où «la négociation salariale est proscrite», selon son propre chargé de recrutement.
- 🕒 Une entreprise déficitaire depuis sa création en 2016, mettant en doute sa solvabilité et donc sa viabilité sur le moyen terme. ALAN a enregistré une perte nette comptable de 54 millions d'euros en 2024 (59 millions en 2023 et 72 millions en 2022), soit une perte cumulée supérieure à 300 millions d'euros en 9 ans.
- 🕒 Un néo-assureur fragile dont la pérennité n'est pas assurée.

Selon Médiapart, « *Ces chiffres (perte cumulée > 300 millions d'€) sont inquiétants et révèlent un modèle de développement problématique, que les méchantes langues du secteur comparent à de la "cavalerie". En clair, plus le groupe accumule les pertes, plus il doit y faire face en multipliant les levées de fonds. À ce jour, ALAN a ainsi levé auprès d'investisseurs 617 millions d'euros, dont 442 millions d'euros au 31 décembre 2023, plus 175 millions d'euros en 2024.* »

ALAN c'est un outil de spéculation entre les mains de fonds d'investissements étrangers. Parmi lesquels l'investisseur : Temasek (fonds souverain singapourien).

Ce n'est pas un simple changement de prestataire. C'est un nouveau coup de boutoir contre la logique de solidarité, contre l'économie sociale et solidaire non-lucrative, contre la maîtrise publique de notre système de santé. C'est un choix idéologique, un choix politique, au service du capital et de la «start-up nation» voulue par Emmanuel Macron. **L'objectif est clairement de liquider la place des mutuelles de la Fonction Publique, basées sur les solidarités familiales et inter-générationnelles, afin d'ouvrir ce marché à la spéculation.**

Totalement inconnue du grand public, ALAN vient en quelques mois de rafler les marchés de quatre lieux de pouvoir très importants au nez et à la barbe des géants du secteur. D'abord fin 2023 les services de l'Assemblée nationale.

En juin 2024, celui de la couverture complémentaire santé des agents des ministères de la Transition écologique et de la transition énergétique, ainsi que du secrétariat d'État chargé de la mer. Cette victoire est d'autant plus spectaculaire qu'elle se fait aux dépens de la plus connue et de la plus influente des mutuelles, la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN). Personne n'a compris la notation «miraculeuse» qui a permis à ALAN d'être préférée à la MGEN. Pourtant la requête introduite par la MGEN devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, pour contester la méthode de notation des propositions reçues par le ministère, a été rejetée le 5 juin 2024.

Ensuite, ALAN remporte l'appel d'offres des services du Premier ministre à Matignon, et des nombreuses institutions qui y sont rattachées. Et enfin, ceux des ministères de Bercy, là encore avec une nouvelle notation «miraculeuse» qui laisse tout le monde perplexe...

Alors que notre ministère est censé promouvoir la souveraineté économique, numérique et la lutte contre l'optimisation fiscale et la fraude fiscale, il impose un opérateur lucratif et spéculatif dont les capitaux sont des fonds de pensions canadiens, des fonds souverains singapouriens, des fonds spéculatifs américains, ou des fonds d'investissements allemands. Autant de fonds qui attendent **un retour rapide sur investissements.**

Or ALAN, comme toutes les compagnies d'assurances, doit intégrer dans son équilibre financier la rémunération de ses propriétaires que sont ses actionnaires. **les coûts de nos cotisations augmenteront fatalement, tandis que la qualité de nos prestations diminuera !**

Bien qu'elle ait refusé de signer l'accord de méthode, la CGT Finances a fait le choix de signer l'accord ministériel en juin 2024 qui impose des critères sociaux et environnementaux, auxquels ne répond pas ALAN. Cet accord a été voté par l'ensemble des organisations syndicales et le Ministère lui-même. **C'est sur cette base que va se battre la CGT Finances, au côté de la MGEFI, pour mettre Bercy devant ses responsabilités, faire respecter le texte que le ministère a lui-même signé, afin de rejeter le choix d'ALAN.**

C'est tout un pan de notre histoire mutualiste à Bercy qui s'effondre, en écartant non seulement la MGEFI, mais aussi la MASFIP, notre partenaire de l'action sociale au niveau départemental, acteur de prévention reconnu des agents, et acteur de soutien social avec les prêts et aides.

C'est un choix purement idéologique, fait au détriment de la stabilité et du besoin de proximité des agents. Un choix qui contrevient aux principes de solidarité républicaine inscrite dans notre système global de protection sociale.

La CGT Finances Publiques refuse qu'un tel opérateur soit chargé de la PSC des agents du ministère, qu'ils soient actifs, ayant-droits ou retraités.

Nous ne voulons pas que nos données concernant nos remboursements médicaux soient aux mains d'une entreprise qui attirent les convoitises d'industries privées, uniquement soucieuses de développer de nouveaux marchés. Nous ne voulons pas d'une santé pilotée par des algorithmes, par des actionnaires, par des logiques de marché. Nous défendons une protection sociale mutualiste, solidaire, non lucrative, au service de la réponse aux besoins des agents et de leurs familles.

La CGT FINANCES a mis à disposition des agents une pétition qu'ils peuvent signer sur son site.

Concernant les sujets strictement DGE maintenant :

D'abord, s'agissant **des modalités du dialogue social** et du respect des règles de fonctionnement des instances représentatives du personnel, nous tenons à rappeler que les documents relatifs aux sujets à l'ordre du jour des CSAL (tout comme des Formations Spécialisées des CSAL), doivent être transmis 8 jours au mois avant la tenue de l'instance.

Pour le CSAL initialement convoqué le 17 juin, les documents nous ont été transmis 4 jours ouvrés avant la date de l'instance. Ces pratiques ne sont pas respectueuses des représentants du personnel et à travers eux, de l'ensemble des personnels relevant du champ de compétence de ces instances, au cas présent de l'ensemble des agents de la DGE.

Ensuite, **les problèmes liés au bâtiment restent trop nombreux.**

A la suite de la visite des locaux effectuée par la FS du CSAL le 29 avril, nous vous avons transmis un compte rendu listant nombre de problèmes altérant les conditions de travail des agents tels que la fumée de cigarette pénétrant dans de nombreux bureaux, les problèmes de nuisances sonores (portes qui claquent et murs qui tremblent, bruits résultant de la proximité avec les salles de réunion que subissent certains agents. Nous déplorons que de nombreux problèmes perdurent et altèrent la santé des agents.

Si l'hiver a été difficile dans de nombreux services avec des bureaux insuffisamment chauffés, c'est désormais aux fortes chaleurs et à la canicule que nous devons faire face avec le constat que les nombreuses craintes qui nous étaient remontées avant l'été sur la capacité à avoir une température correcte en cas de pics de températures s'avèrent fondées. Dans plusieurs services les températures ont allègrement dépassés les 30°C. Une fois de plus c'est la santé des agents qui n'est pas plus assurée avec de telles conditions de travail.

HQE, HQE, HQE, combien de fois avons-nous eu droit à ce mantra par la direction lorsque, dès le début du projet nous émettions des critiques mais la ritournelle était bien rythmée : vous verrez à Romainville, dans un bâtiment HQE les agents gagneront en confort thermique !! Il n'a pas suffi à la direction de le répéter à l'envi pour que cela devienne réalité et comme nous le faisons remarquer, l'expérience montre que de nombreux problèmes se font jour après livraison d'un nouveau bâtiment, et ce sont les agents qui en subissent les conséquences !

Mais de telles températures dans un IM prétendument HQE, livré en 2025 sont inadmissibles !

Par comparaison, au cours d'un journal télévisé sur France 2 au mois de juin, un reportage était réalisé chez des habitants d'un IM construit dans les années 1970, où, selon le commentaire du reporter, rien n'avait été fait en prévision des fortes chaleurs que nous connaissons de nos jours. Les malheureux habitants montraient leur thermomètre affichant une température de 29° ! (parfois 28° après réalisation de travaux d'isolation).

Faut-il donc alerter les journalistes de France 2 pour leur révéler qu'en 2025, l'administration loue un IM HQE livré en 2025 où ses agents font face à l'explosion du thermomètre et que ce dernier atteint des T° supérieures à celles des IM construits il y a plus de 50 ans !

A ce sujet toujours, les agents n'ont reçu aucun message de la direction relatif à des aménagements d'horaires ou autres préconisations pour diminuer les risques encourus au bureau et sur le trajet. Ceci alors même qu'un nouveau décret en date du 27/05/2025 est venu imposer de nouvelles obligations pour les employeurs afin de protéger les salariés exposés aux risques de la chaleur

En outre, le risque de fortes chaleurs doit être intégré dans le DUERP.

Dans la période d'alerte orange ou rouge que nous venons de traverser (et qui très probablement peut se reproduire dès cet été), la direction ne peut se contenter de renvoyer à des fiches repères et aux recommandations générales. Des dispositions notamment sur les aménagements horaires auraient dues être prises.

Sur un autre sujet relatif au bâtiment, nous vous avons signalé lors du CSAL du 20 mai que seuls les agents de la **DGE n'avaient pas accès aux terrasses** alors que les agents des autres DNS ont accès aux leurs. Vous aviez répondu examiner cette situation. Aucun retour ne nous est parvenu.

Mécontentement encore, cette fois qui concerne **les divers bruits** qui bruissent entre les murs de la DGE au sujet d'éventuels projets, par ici de mouvements internes non sollicités, par là de restructurations touchant des agents et des services différents.

Devrions-nous dire, pour plagier le célèbre alexandrin de Beaumarchais au sujet du mur des Fermiers Généraux construit autour de Paris juste avant la Révolution française, que les bruits bruissant à la DGE rendent la DGE bruissante ?!

Quoi qu'il en soit, **à charge de travail égale ou croissante et sans augmentation significative du nombre d'agents** pour effectuer les missions qui relèvent de la DGE, **un grand chamboule-tout** entre services ou entre grades ne suffira pas pour régler le problème de la surcharge de travail et faire disparaître comme par magie les piles (papiers ou immatérielles) qui s'accumulent.

Par ailleurs nous découvrons à travers la fiche de poste établie pour recruter un cadre B au service de gestion (SG) que « progressivement, à partir des préconisations d'une enquête en cours de la MDRA, de nouvelles missions seront transférées des IFU vers le service de gestion ». Plus loin il est précisé : « s'agissant d'une forte évolution du service de gestion ...etc ».

Or, les projets touchant aux conditions de travail des agents doivent être soumis au CSAL voire à la FS du CSAL en raison des conséquences sur l'organisation du travail et les missions des agents.

Rien de tout cela n'a été à l'ordre du jour du présent CSAL et aucune date de FS n'a été fixée, et ce en contradiction avec les règles régissant le dialogue social et l'objet des instances représentatives du personnel.

Un autre sujet de mécontentement est celui qui concerne **la prime de restructuration de service** dont ont été exclus des agents habitant dans l'est ou le sud de la RIF ou même au-delà. Nous n'avons eu de cesse de déplorer l'application d'une note qui ne prend pas en compte l'utilisation des transports en communs alors que nous sommes en Île-de-France. Des représentants CGT ont préparé un modèle de **saisine du Tribunal Administratif** dont il sera fait bon usage.

En poursuivant notre liste des sujets de mécontentement, **celui du RIE** arrive aussi en bonne place. En effet, beaucoup de collègues déplorent les temps d'attente et une offre de plats insatisfaisante. Le choix des légumes n'est pas à la hauteur des attentes, les crudités rappées, par exemple, ressemblent trop souvent à du foin plutôt qu'à un légume bien frais (et bien que nous ayons beaucoup de sujets de préoccupation nous ne sommes pas des ruminants !).

Par ailleurs, autre sujet, si nous avons pu enfin réceptionner la semaine dernière **les clefs des panneaux syndicaux** installés aux tisaneries des 1^{er} et 2^{ème} étage, nous n'avons toujours pas de nouvelles de l'installation des panneaux au rdc au niveau des pointeuses.

En outre, nous déplorons l'absence de tout panneau syndical au 3^{ème} étage. En effet, tout agent de la DGE a droit à l'information syndicale quel que soit son emplacement dans les locaux, aussi proche soit-il, ne serait-ce que physiquement, des services de direction. Le fait qu'il n'y avait pas de panneaux syndicaux au 3^{ème} étage à Pantin n'est pas une raison pour faire perdurer une situation anormale à Romainville.

Enfin, lors du CSAL du 20 mai, Monsieur le Président, vous vous qualifiez, avec satisfaction, de **directeur « social »** en précisant que vous aviez proposé le renouvellement de contractuels dont les contrats, en cours, se terminent en août 2025.

Mais ce que vous avez omis de nous signaler, c'est que dans le même temps **vous procédiez au licenciement sec** d'une agente C stagiaire, et donc sans même lui permettre de bénéficier d'une période de prolongation de sa période de stage comme cela est possible.

Oui des erreurs avaient été commises mais comment pouvait-il en être autrement au vu de sa feuille de route prévoyant une très grande variété de missions «à maîtriser» augmentant de manière importante chaque mois, de son arrivée en août 2024 jusqu'en novembre 2024, soit sur seulement 4 mois !

Concernant les missions qualifiées de complexes, elles lui ont été assignées dès le mois de septembre, puis d'autres encore en octobre et encore d'autres en novembre !! Et tout cela dans un service particulièrement chargé, connaissant un important turn-over et où aucun agent n'est présent depuis plus de 2 ans quel que soit le grade. Évidemment tout cela est lié à des conditions de travail dégradées.

Mais un agent stagiaire doit être formé progressivement sur une année entière, non sur 4 mois, et ne doit pas être considéré comme opérationnel pour abattre une masse de travail dès les 1^{ers} mois de son arrivée (d'autant plus lorsqu'il est totalement externe à la DGFIP comme le sont les agents C stagiaires) !

Une prolongation du stage sur un autre poste de la DGE, beaucoup moins compliqué, et il y en a, aurait permis à l'agente de montrer son aptitude à appréhender un nouveau métier avec le temps et les moyens nécessaires pour cela. C'est une catastrophe professionnelle et personnelle pour l'agente.

Pour le collectif DGE, c'est une perte d'un agent C, alors qu'un poste a déjà été supprimé par Bercy en 2025 dans un contexte de charges qui explosent comme on l'a déjà vu à de nombreuses reprises et dans un contexte également de réflexions et projets de restructurations de services et missions comme vu plus tôt.

Nous, élus CGT, sommes **particulièrement choqués** par la décision que vous avez prise.

Si nous arrêtons là notre bilan négatif ce n'est pas parce que nous en avons épuisé la liste mais nous ne pouvons pas y passer la journée !!

Nous ne pouvons pas non plus, au vu de ce qui vient d'être dit, faire comme si tout allait bien et commencer maintenant un ersatz de dialogue social avec le CSAL reconvoqué ce jour.

Les nombreux sujets de mécontentement dont nous vous avons fait part ne nous laisse pas d'autre choix que **de quitter dès à présent la séance.**

Nous attendons à l'avenir un dialogue social digne de ce nom et respectueux des représentants du personnel et par là, de l'ensemble du personnel, ainsi que des solutions aux problèmes que nous soulevons régulièrement et qui restent bien trop souvent sans réponse.

Les élus CGT finances publiques du CSAL de la DGE